
INVITATION PRESSE

Paris, le jeudi 24 septembre 2009

Mots-clés : INVITATION / MUTUELLE / ETUDES A L ETRANGER / ETUDIANTS

Conférence de presse - Jeudi 1er Octobre 2009 – 9 h 00 à 11 h 30

La LMDE La Mutuelle des Etudiants et la CFE Caisse des Français de l'Étranger, vous invitent à leur point presse

Contacts

Relations presse

■ Agence C3M

■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard

michelle@agence-C3M.com

Cathy Lacides

cathy@agence-C3M.com

Au siège de la MGEN - 3, square Max Hymans, Paris, XVème
métro Pasteur ou Gaîté

Au programme...

Ils étaient 77 000 étudiants à s'expatrier hors du territoire français en 2007, dont 23 000 en ERASMUS. L'expérience à l'étranger attire de plus en plus d'étudiants français.

Les étudiants expatriés, leur santé et leur protection sociale à l'étranger, seront au programme de ce point presse à l'occasion de la sortie d'un nouveau produit de mutuelle, conçu et distribué en partenariat par la CFE et la LMDE.

Pour cette rentrée 2009, à l'occasion du lancement d'un produit de protection sociale à destination des étudiants expatriés, la LMDE, La Mutuelle des Etudiants, et la CFE, la Caisse des Français de l'Étranger, vous invitent à un point presse le 1er octobre 2009 à partir de 9h00 dans le quartier de Montparnasse.

A Propos de la LMDE

La Mutuelle des Etudiants est quant à elle régie par le code de la Mutualité et est un organisme de droit privé à but non lucratif. Sa mission première consiste à assurer la gestion du régime étudiant de Sécurité sociale. Aujourd'hui, plus d'un étudiant sur deux rencontre un conseiller LMDE lors de son inscription dans l'enseignement supérieur et près de 800 000 étudiants ont choisi la LMDE en 2006-2007.

Pour en savoir plus : www.lmde.fr/

A propos de la CFE

Offrir aux Français de l'étranger la même Sécurité sociale qu'en France : telle est la vocation première de la Caisse des Français de l'Étranger. Environ 170 000 personnes à travers le monde sont aujourd'hui protégées par la CFE. Elle couvre trois risques : maladie-maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse-retraite de base de la Sécurité sociale.

Pour en savoir plus : www.cfe.fr/